



Une action de parrainage au service de l'éducation et de la santé.

## « Solidaires des enfants en souffrance au Liban »



« Accompagner, éduquer un enfant réfugié, c'est poser un signe d'espérance »

Un projet de parrainage mis en œuvre par Amel Association International en partenariat avec l'Eglise Protestante Française de Beyrouth et la Fédération Protestante de France

**LOCALISATION ET DUREE DU PARRAINAGE :** Les enfants seront regroupés dans le Centre Amel de Haret Hreik (banlieue sud de Beyrouth) de Novembre 2015 à juillet 2016

**COORDONNEES AMEL :**

**Association Amel International**

Moussaitbeh - Rue Daoud Abou Chakra - Imm. Amel  
BP 14/556  
Beyrouth – Liban  
Tel +961 1 317 293-4 ; Fax +961 1 305 646

**E-mail:** [research@amel.org](mailto:research@amel.org) ou [development@amel.org](mailto:development@amel.org) - Site Internet: [www.amel.org](http://www.amel.org)

**Personnes ressources :** Virginie Lefèvre - Lara Elhadj – Pierre Lacoste – Christine Lacoste

**REFERENCES BANCAIRES:**

**AMEL ASSOCIATION**

Fransabank – Chiah, Ghobeiry Place – Beirut, Lebanon  
Numéro de compte: 25 2110 317694.40 (Swift code FSABLBBX)  
IBAN : LB24 0001 0000 8256  
5504 0670 2505

Si vous souhaitez bénéficier de reçus fiscaux, adressez vos dons à la Fédération Protestante de France :

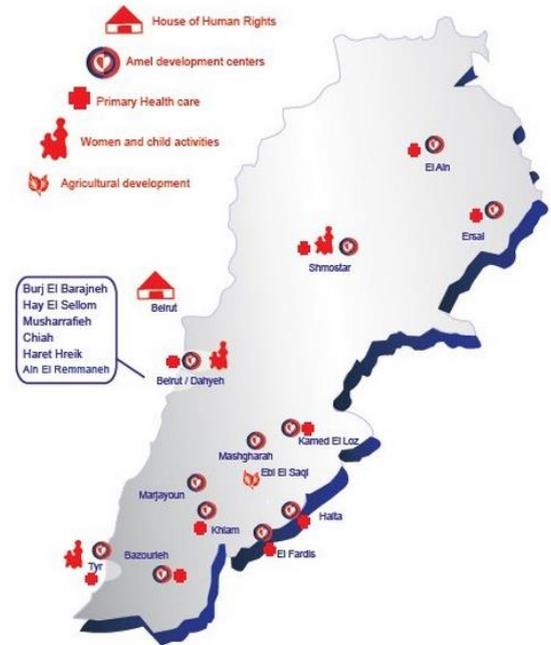
**FONDATION DU PROTESTANTISME**

47 rue de Clichy  
75311 PARIS - cedex 09  
A l'ordre de de « Fondation du protestantisme »  
Avec la mention (au dos) : « Parrainage enfants syriens Beyrouth »

## I. L'association AMEL : histoire et objectifs

**Amel** est une organisation non gouvernementale et à but non lucratif, reconnue d'utilité publique par décret 5832 en 1994, enregistrée par le gouvernement sous le numéro de dossier 109/AD le 28/09/1978, rectification 87/AD le 07/10/1982. Fondée en 1979 par le Docteur Kamel Mohanna, elle est non confessionnelle. Elle soutient les populations défavorisées du Liban à travers des programmes de santé, de soutien psychologique, de développement rural, de formation professionnelle, de protection de l'enfance et de promotion des droits de l'homme.

Avec ses 24 centres, ses 6 cliniques mobiles, elle permet l'accès des populations défavorisées aux soins médicaux, grâce à son ancrage dans les régions défavorisées et à la qualité de ses services, l'association a gagné la confiance des populations. Elle encourage le dialogue inter-communautaire. Son implantation dans les zones les plus défavorisées du Liban (la banlieue Sud de Beyrouth, le Mont Liban, la vallée de la Bekaa, et le Sud Liban) lui permet d'identifier les besoins essentiels de la population.



### Ses objectifs sont :

- Promouvoir les droits sociaux, économiques, civils et culturels des populations défavorisées au Liban
- Contribuer à l'émergence d'un Etat civil fort et uni
- Mettre en place des actions de promotion des droits de l'homme et participer ainsi à la justice sociale
- Assister et fournir des services de qualité à chacun (services médicaux, développement rural, formations professionnelles...)
- Promouvoir l'égalité des droits et des opportunités, entre les zones urbaines et rurales, les hommes et les femmes ou encore entre les différentes catégories socio- professionnelles

## **II. LES ENFANTS et la crise Syrienne**

Depuis le début de la crise syrienne, le Liban accueille un grand nombre des réfugiés. A ce jour le HCR dénombre 1,200,000 réfugiés syriens, principalement des femmes et des enfants, répartis sur l'ensemble du territoire libanais.

Les enfants entre 5 et 17 ans sont au nombre de 408,000 et souffrent particulièrement de la situation. Les écoles publiques libanaises sont saturées et n'ont pu accueillir que 100,000 enfants syriens durant l'année 2014/2015.

Les 300 000 restants en dehors de tout système scolaire sont exposés aux risques de délinquance, de travail forcé, de mariage précoce, et de violence. Des programmes d'éducation non-formelle ont été conduits durant cette période mais, en raison de la baisse des financements, la plupart de ces initiatives ne sont plus opérationnelles.

Amel international trouve primordial que ces enfants puissent vivre dans la dignité.

C'est pourquoi, nous vous proposons cette année deux axes de soutien :

### **DEUX PROJETS pour 2015/2016**

- 1. Parrainer un enfant dans son parcours éducatif.**
- 2. Parrainer un enfant souffrant d'une maladie chronique par la participation à la prise en charge de son traitement médical.**

## Option 1. LE PARRAINAGE EDUCATIF

Ce programme de parrainage a pour ambition d'offrir un support académique couplé à un support psycho-social au travers d'activités éducatives dans les thèmes suivants : la société, les droits de l'Homme, les droits de l'enfant, la discrimination, la résolution des conflits, et son futur.

Ces activités seront conduites par des animateurs qualifiés et formés sur les questions de protection de l'enfance. Ce programme va permettre aux enfants de renforcer leur mécanisme d'adaptation, de favoriser leur capacité de résilience, d'acquérir des savoirs fondamentaux qu'ils pourront utiliser tout au long de leur vie et de maintenir un bon niveau académique.

Trois fois par semaine, après l'école, l'enfant parrainé sera accueilli dans le centre de Haret Hreik de AMEL pour des activités périscolaires, récréatives et culturelles, l'aide aux devoirs scolaires et un soutien psychologique ; des thèmes comme l'hygiène personnelle, la discrimination, l'importance de l'éducation, l'amitié, l'adolescence, seront abordés.

Les enfants âgés de 6 à 15 ans seront sélectionnés par nos travailleurs sociaux selon des critères de vulnérabilités.

Notre action vise aussi à sensibiliser les donateurs français sur les conditions de vie des réfugiés syriens au Liban par la mise en place d'une correspondance personnalisée entre parrains/marraines et familles bénéficiaires (échange de photos, de témoignages, à échéance régulière via Christine et Pierre Lacoste).



**Montant : 300 euros (285 euros + 15 euros de frais de dossier FPF) par enfant**

Ce montant couvre le transport de l'enfant de son domicile au centre, les goûters, la participation aux activités récréatives, les matériels pédagogiques, et les frais administratifs, pour une période allant de novembre 2015 à juillet 2016. Il est possible de parrainer plusieurs enfants.

## Option 2. LE PARRAINAGE SANITAIRE

Les équipes d'Amel ont procédé à une évaluation des besoins sanitaires des enfants réfugiés accueillis dans leurs centres. Il s'est avéré que plusieurs enfants souffrent de maladies chroniques. Ce sont particulièrement les enfants de moins de 15 ans qui sont touchés par ces pathologies chroniques. Le support sanitaire mis en œuvre par Amel et les autres agences actives dans le secteur de la santé, pour ce qui est de la crise syrienne, ne permet pas la prise en charge de ces maladies. Les traitements sont coûteux et supposent un soutien de longue durée. Il est primordial de favoriser l'accès aux soins de ces enfants. C'est ce que propose ce deuxième programme d'aide médical à de jeunes enfants syriens, réfugiés au Liban en raison de la guerre qui ravage leur pays. En voici quelques exemples :

- *Firas* est un jeune garçon syrien, originaire de Daraa, en Syrie. Il a 9 ans. Firas a bénéficié d'une greffe de rein. Afin que cette opération produise les effets escomptés, il doit prendre un médicament (Neoral 50 mg), pour que son corps ne rejette pas l'organe greffé.
- *Riham* est une jeune fille syrienne. Elle a 4 ans. Riham a bénéficié d'une greffe du foie. Elle doit prendre un traitement médical anti-rejet. Les médicaments nécessaires sont : Prograf / Cellept 250 mg.
- *Wassim, Hoda, Amani, Walaa, Abdel Kader, Nachaat, Ahmad, Israa, Amjad, Abed, Bilal, et Hassan*, ont entre 2 et 16 ans. Ils souffrent tous d'épilepsie. Ils ont besoin de prendre un médicament (Keppra 250 mg) qui empêche la récurrence des crises épileptiques. Cette pathologie s'accompagne souvent d'une dépression nécessitant un traitement additionnel (Risperdal).
- *Malak* est une jeune fille syrienne, elle est originaire de Seif El Dawla, Alep, en Syrie. Elle a 9 ans. Elle souffre d'une déficience d'hormone de croissance. Si un traitement approprié n'est pas suivi, un retard croissance surviendra.

**MONTANT : 300 euros (285 euros + 15 euros de frais de dossier FPF) par enfant**

Ce montant prend en charge tout ou partie des médicaments pour un enfant.

**Merci de préciser par retour de mail quel projet vous désirez soutenir !**

**C'est parti !**

Dès maintenant, faites-vous ambassadeurs de ce programme de parrainage auprès de votre Eglise, de vos amis, de vos associations. Nous voulons doubler le nombre de parrainages ! Nous croyons qu'ensemble et avec la grâce de Dieu, nous pouvons participer à alléger la souffrance de ces enfants.